



**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
DIALOGUE COMPETITIF**

(Articles L.2124-4 et R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique)

---

**MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE POUR  
LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES COMMUNALE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**Remise des offres avant le 25/05/2022 à 12H00**

---

**ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE**

**Mairie de THOIRY**

374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY

Tél : 04.50.41.21.66

Fax : 04.50.20.87.13

Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Adresse Internet : <http://www.mairie-thoiry.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://voixdelain.fr>

**ARTICLE 2 – TYPE DE PROCEDURE**

Procédure de dialogue compétitif telle que prévue par les dispositions des articles R.2161-24 à R.2161-31 du code de la commande publique.

La procédure mise en œuvre est de type restreinte.

Le nombre de candidats admis à participer au dialogue sera de trois (3).

## ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHÉ

Marché global de performance énergétique pour la construction d'une salle des fêtes communale.

La présente consultation porte sur un marché global de performance dans le cadre de la construction d'une salle des fêtes communale, d'une surface totale hors sous-sol de 1 675m<sup>2</sup> utile environ et située au niveau de la parcelle 000 AY18 d'une superficie de 27 141m<sup>2</sup>.

L'équipement comprendra 2 grands espaces de réception, donc 1 salle de réception pouvant accueillir 600 places assises (en mode spectacle ou conférence) et 450 places assises en mode banquet, ainsi qu'une salle polyvalente pour 100 places assises en configuration banquet. L'équipement comprendra en outre l'ensemble des espaces utiles au fonctionnement, hall d'accueil, cuisines, vestiaires, sanitaires...

Le marché a pour objet la conception, la construction et la maintenance d'une salle des fêtes.

## ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Lieu d'exécution : commune de Thoiry (01710) :
- Le marché n'est pas alloti.
- Pas de décomposition en tranches.
- Aucune variante n'est autorisée.
- Le marché comprend une option : Renouvellement de la période de maintenance pour deux périodes d'un (1) an.
- La durée du marché se décompose en deux périodes distinctes :
  - o une période de conception-réalisation de la salle des fêtes se terminant à la réception des travaux. Démarrage de la période à compter de la notification du marché ou de l'ordre de service prescrivant le démarrage. A titre indicatif, la date de réception prévisionnelle des travaux est prévue en novembre 2024.
  - o une période de maintenance du bâtiment : le démarrage sera notifié au titulaire du marché par un ordre de service ensuite de la réception du bâtiment. La durée de la période de maintenance est de 4 ans renouvelable pour deux périodes d'un (1) an.
- Les délais d'exécution seront précisés à titre indicatif dans le pré-programme de l'opération.  
Le programme détaillé de l'opération fixera les délais d'exécution de l'opération.
- Code NUTS : FR711
- Codes CPV :
  - Descripteur principal :  
45000000-7 - Travaux de construction
  - Descripteur supplémentaire :  
79311100-8 - Services de conception d'études  
50000000-5 - Services de réparation et d'entretien

## ARTICLE 5 – DELIVRANCE DU DCE

Le dossier de consultation (règlement de consultation et préprogramme de l'opération – phase « candidature ») est téléchargeable sur le profil d'acheteur sur [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr), onglet « Marchés publics ».

## ARTICLE 6 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Retrait du règlement de la consultation (phase candidature et du pré-programme de l'opération) sur le profil acheteur de la Commune de THOIRY, site Voix de l'Ain, accessible à l'URL suivant : <http://voixdelain.fr>
- Remise des candidatures ;
- Analyse des candidatures et agrément des candidatures après, le cas échéant, régularisation en application de l'article R.2144-2 du Code la Commande Publique ;
- Sélection des candidats admis à participer au dialogue ;
- Envoi de la lettre invitant les candidats au premier tour du dialogue compétitif ;
- Remise d'un Avant-projet sommaire et engagement de la phase de dialogue ;
- Déroulement d'une ou plusieurs phases de dialogue ;
- Terme du dialogue et invitation à remettre une offre finale ;
- Remise d'une offre finale ;
- Analyse des offres ;
- Audition par le jury ;
- Attribution du marché.

## ARTICLE 7 – PRESENTATION DE CANDIDATURE

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires **DC1** et **DC2** (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du **DUME** (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Il n'est pas exigé la signature électronique au stade de la remise des candidatures.

## ARTICLE 8 – DATE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

**La date limite de remise des offres est le 25 mai 2022 à 12h00**

Les offres devront être déposées électroniquement sur le site de la Voix de l'Ain. [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr).

## ARTICLE 9 – DEROULEMENT DU DIALOGUE, CONTENU ET SELECTION DES OFFRES

Les informations relatives au déroulement du dialogue et la sélection des offres sont fournies à titre indicatif dans le règlement de consultation dans le but de permettre aux opérateurs de définir leur candidature en toute connaissance de cause. Seuls les candidats qui seront admis à présenter une offre seront invités par le pouvoir adjudicateur au dialogue et à remettre une offre.

## ARTICLE 10 – SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures admises seront évaluées au regard des quatre critères suivants :

- 1) **La qualité et la pertinence des références proposées pour chaque compétence**, appréciées en fonction de leurs similitudes avec les caractéristiques mentionnées au préprogramme ;

**2) La cohérence de l'équipe proposée au regard du projet :** compétences proposées, moyens humains, organisation du groupement ;

**3) La qualité architecturale de 3 références imagées.** Ces références seront de nature à mettre en exergue la capacité à construire un bâtiment contemporain et venant reprendre des éléments patrimoniaux tels que décrit au préprogramme de l'opération ;

**4) La capacité financière des cotraitants** appréciée au regard du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires en lien avec la réalisation d'un équipement public culturel et la couverture assurantielle.

Le nombre de candidats qui sera sélectionné à participer au dialogue est fixé à trois (3).

Le pouvoir adjudicateur se prononcera après un avis du jury conformément à l'article R.2171-16 du Code de la commande publique.

## ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS

• Renseignements d'ordre administratif :	• Renseignements d'ordre technique :
Mairie de THOIRY Correspondant : Arthur FLAVIGNY/Imane BELLOUKI Adresse : 374, rue Briand Stresemann 01710 THOIRY Tél : 04 50 41 21 66 Fax : 04 50 20 87 13 Courriel : <a href="mailto:arthur.flavigny@mairie-thoiry.fr">arthur.flavigny@mairie-thoiry.fr</a> <a href="mailto:imane.bellouki@mairie-thoiry.fr">imane.bellouki@mairie-thoiry.fr</a> Adresse Internet : <a href="http://www.mairie-thoiry.fr">www.mairie-thoiry.fr</a>	Mairie de THOIRY Correspondant : Philippe GRARD Adresse : 374, rue Briand Stresemann 01710 THOIRY Tél : 04 50 41 21 66 Fax : 04 50 20 87 13 Courriel : <a href="mailto:philippe.grard@mairie-thoiry.fr">philippe.grard@mairie-thoiry.fr</a> Adresse Internet : <a href="http://www.mairie-thoiry.fr">http://www.mairie-thoiry.fr</a>

Horaires d'ouvertures de la mairie : lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h (sauf jours fériés).

*Nota* : Il ne sera répondu à aucune question par voie orale.

## ARTICLE 12 – INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Lyon  
184 rue Duguesclin  
69003 LYON Cedex 03